

# PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

**À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 6 août 2012 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley**

**SONT PRÉSENTS** la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar, Messieurs Claude B. Meilleur, Guy Larkin, Martin Primeau, Vincent Fontaine et D'Arcy Ryan

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Monsieur Pierre A. Levac

**EST AUSSI PRÉSENTE** Madame Liane Breton, directrice générale

## **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 9 juillet 2012
4. Suites au procès-verbal du 9 juillet 2012
5. Période de questions des visiteurs
6. Adoption du règlement n° 2012-06 relatif aux bâtiments secondaires, abris de bateaux, définition de bâtiments agricoles et usages secondaires reliés à l'agriculture
7. Avis de motion règlement n° 2012-07 relatif au code d'éthique des employés municipaux
8. PIIA, 1310, chemin Capelton
9. Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) - MRC
10. Plan local préliminaire de diversification et de développement - MRC
11. Agent de développement Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi 2 700 \$
12. Adoption des comptes à payer
13. Correspondance
14. Divers
15. Clôture de la séance

**12-08-06.01**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

**12-08-06.02**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU**

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**12-08-06.03**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUILLET 2012**

#### **IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2012 soit adopté tel qu'il est présenté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**12-08-06.04**

### **SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUILLET 2012**

Aucune suite

**12-08-06.05**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS**

Environ 10 personnes sont présentes.

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

Monsieur Jean Éthier indique qu'il apprécie la façon que l'ordre du jour a été présenté sur le site web.

Monsieur Patrick Clowery demande quelles seront les tâches de l'agent de développement ?

Madame Thérèse Morin demande à quel endroit travaillera cet agent, est-ce que ce sera sur une base régulière et à temps plein ? Le plan local de diversification, est-ce la dernière version ou sera-t'il bonifié ?

Monsieur Roger Bilodeau demande si notre municipalité est en difficulté et est-ce que cette subvention est pour des plans ou pour des travaux sur le terrain ?

12-07-09.06

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2012-06 RELATIF AUX BÂTIMENTS SECONDAIRES, ABRIS DE BATEAUX, DÉFINITION DE BÂTIMENTS AGRICOLES ET USAGES SECONDAIRES RELIÉS À L'AGRICULTURE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal adopte le règlement n° 2012-06 modifiant le règlement de zonage.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

12-08-06.07

### **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2012-07 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

**SYLVIE CASSAR** donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil le règlement n° 2012-07 relatif au code d'éthique des employés municipaux. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

12-08-06.08

### **PIIA, 1310 CHEMIN CAPELTON**

**ATTENDU QUE** les propriétaires du 1310, chemin Capelton ont déposé à la municipalité une demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale située au 1310, chemin Capelton;

**ATTENDU QUE** le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

**PAR CONSÉQUENT**

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

**ET RÉSOLU QU'**à la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal accepte la demande de PIIA pour la résidence située au 1310, chemin Capelton.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

12-08-06.09

### **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ – FSTD - MRC**

**ATTENDU QUE** la municipalité a l'opportunité de présenter un projet au Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) le tout sous la gouverne de la MRC Memphrémagog;

**ATTENDU QUE** le projet représente une dépense de 67 000 \$ dans son ensemble pour un plan de diversification de la vallée Massawippi;

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

### **PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley accepte de verser une somme de 7 000 \$ afin d'avoir la possibilité d'une subvention d'un montant de 60 000 \$ du FSTD;

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley mandate le maire, Monsieur Pierre A. Levac et la directrice générale Madame Liane Breton, à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents inhérents à ce projet.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

12-08-06.10

### **PLAN LOCAL PRÉLIMINAIRE DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT – MRC**

**ATTENDU QUE** la municipalité a l'opportunité de présenter un projet au Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) le tout sous la gouverne de la MRC Memphrémagog;

**ATTENDU QUE** la municipalité se doit de proposer un plan local de diversification afin d'avoir la possibilité d'obtenir cette subvention;

**ATTENDU QUE** la municipalité a préparé un plan préliminaire de diversification annexé aux présentes;

### **PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley accepte le plan préliminaire local de diversification et de développement déposé et demande à la MRC Memphrémagog de procéder à la modification de son plan régional de manière à y inclure les initiatives de diversification et de développement local du Canton de Hatley.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

12-08-06.11

### **AGENT DE DÉVELOPPEMENT – RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC RÉGIONAL MASSAWIPPI**

**ATTENDU** la volonté des membres du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du parc régional Massawippi de doter la Régie d'un agent de développement;

**ATTENDU** l'offre du Pacte rural de la MRC Memphrémagog de défrayer le coût salarial de l'agent pour la première année à la hauteur de 70%;

**ATTENDU** l'entente à intervenir entre la Régie et le futur candidat, valable pour une année d'engagement à partir de la date d'embauche;

**ATTENDU QUE** les membres de la Régie intermunicipale du parc régional décideront de la date d'engagement qui peut se faire jusqu'au printemps 2013;

### **PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley s'engage à verser 2 700 \$ à la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi, étant le cinquième de la contribution globale à l'engagement d'un agent de développement pour la Régie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

PROCÈS-VERBAL  
CANTON DE HATLEY

12-08-06.12

**LISTE DES COMPTES À PAYER**

*La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal*

<b>NOS CHÈQUES FOURNISSEURS</b>	<b>MONTANT</b>
201200615 à 201200733	282 582,49 \$
Salaires juillet 2012 Canton	25 608,47 \$
Salaires juillet 2012 Corporation des loisirs	6 928,67 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QUE** la directrice générale procède au paiement de ces comptes le 7 août 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

12-08-06.13

**CORRESPONDANCE**

Jeux du Québec  
Demande de Monsieur Michel Clairoux

12-08-06.14

**DIVERS**

Aucun point

12-08-06.15

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 19 h 19.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

*Je, Pierre A. Levac, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Pierre A. Levac  
Maire

---

Liane Breton  
Directrice générale